

Hôtel de la Province Sud
A l'attention de Madame la Présidente
6, route des Artifices – Baie de la Moselle
BP L1 - 98849 Nouméa

Courrier recommandé avec AR (3 exemplaires)

Nouméa le, 13 novembre 2020

N/Réf. N°116-LF/JS

Affaire : Arrêté N°3445-2019/ARR/DIMENC autorisant à exploiter une centrale mobile d'enrobage à chaud sur le lieu-dit Creek Aymes

Objet : Demande de nouvelle prolongation de 6 mois du délai d'autorisation simplifiée.

Madame la Présidente,

L'autorisation d'exploiter que vous nous avez délivrée à travers la prolongation de l'arrêté N°3445-2019/ARR/DIMENC du 30 octobre 2019 prendra fin le 30 novembre 2020.

Toutefois, nous avons besoin pour l'activité de nos chantiers de prolonger la présence de notre centrale mobile sur ce site.

Nous vous sollicitons donc pour une deuxième demande de renouvellement de 6 mois du délai d'autorisation d'exploiter notre centrale mobile d'enrobage à chaud.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

N° 100840-2020/1

| PROVINCE SUD - Secrétariat Général | | | | | N°... ARRIVEE LE 18 NOV 2020 | | | | | | | | |
|------------------------------------|-----|-----|-----|-----|------------------------------|------|-----|--------------|-------------|------|------|-------|-----|
| P | VP1 | VP2 | VP3 | CAB | SGPS | A | C | Observations | | | | | |
| | | | | | DAJI | DRH | DFI | DSIN | COMM/LA/FOA | | | | |
| | | | | X | | | | | | | | | |
| | | | | | SGA-TE | A | C | SGA-DEP | A | C | | | |
| | | | | | DDOT | DAEM | DL | DIMENC | DES | DCJS | DEFE | DPASS | MCF |
| | | | | | | | X | | | | | | |
| Copie | X | | | | | | | | | | | | |

Laurent FONTAINE
Directeur

DIRECTION DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ENERGIE
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Arrivé le 23 NOV. 2020

Enregistré le 19/11/2020

N° CE 2020 - 3160 - 1734/SI

Hôtel de la Province Sud
A l'attention de Madame la Présidente
6, route des Artifices – Baie de la Moselle
BP L1 - 98849 Nouméa

Courrier recommandé avec AR (3 exemplaires)

Nouméa le, 13 novembre 2020

N/Réf. N°116-LF/JS

Affaire : Arrêté N°3445-2019/ARR/DIMENC autorisant à exploiter une centrale mobile d'enrobage à chaud sur le lieu-dit Creek Aymes

Objet : Demande de nouvelle prolongation de 6 mois du délai d'autorisation simplifiée.

Madame la Présidente,

L'autorisation d'exploiter que vous nous avez délivrée à travers la prolongation de l'arrêté N°3445-2019/ARR/DIMENC du 30 octobre 2019 prendra fin le 30 novembre 2020.

Toutefois, nous avons besoin pour l'activité de nos chantiers de prolonger la présence de notre centrale mobile sur ce site.

Nous vous sollicitons donc pour une deuxième demande de renouvellement de 6 mois du délai d'autorisation d'exploiter notre centrale mobile d'enrobage à chaud.

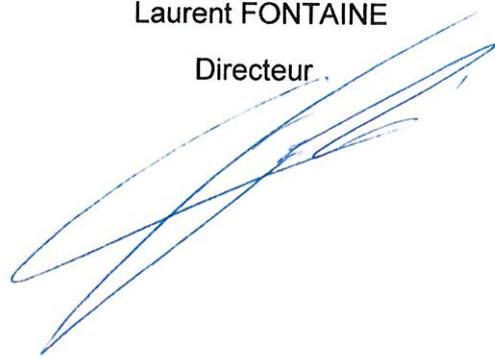
Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Laurent FONTAINE

Directeur



Hôtel de la Province Sud
A l'attention de Madame la Présidente
6, route des Artifices – Baie de la Moselle
BP L1 - 98849 Nouméa

Courrier recommandé avec AR (3 exemplaires)

Nouméa le, 13 novembre 2020

N/Réf. N°116-LF/JS

Affaire : Arrêté N°3445-2019/ARR/DIMENC autorisant à exploiter une centrale mobile d'enrobage à chaud sur le lieu-dit Creek Aymes

Objet : Demande de nouvelle prolongation de 6 mois du délai d'autorisation simplifiée.

Madame la Présidente,

L'autorisation d'exploiter que vous nous avez délivrée à travers la prolongation de l'arrêté N°3445-2019/ARR/DIMENC du 30 octobre 2019 prendra fin le 30 novembre 2020.

Toutefois, nous avons besoin pour l'activité de nos chantiers de prolonger la présence de notre centrale mobile sur ce site.

Nous vous sollicitons donc pour une deuxième demande de renouvellement de 6 mois du délai d'autorisation d'exploiter notre centrale mobile d'enrobage à chaud.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Laurent FONTAINE

Directeur

